

Absents: 2

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de JRRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, MM. Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Isabelle RAGOZIN, MM. Pierre TETEVIDE, Léon MARIN, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Michel LARRETCHÉ, Mmes Marie-Hélène GOYA, Véronique TELLECHEA, Valérie ANDIAZABAL, Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, MM. Beñat EXPOSITO, Jean TELLECHEA, Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mme Annette ARAMBURU, Isabelle ECHEVERRIA, M. ELIZONDO.

Pouvoirs :

M. Martin TELLECHEA donne pouvoir à Melle Véronique TELLECHEA

M. Didier PICOT donne pouvoir à Madame le Maire

Mme Thérèse HALSOUET donne pouvoir à M. Beñat ELIZONDO

Absentes : Mmes GIACOMETTI et de ELBEE.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

## **OBJET: Modification du crédit Fournitures Scolaires**

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le montant alloué aux écoles de Jrrugne au titre des fournitures scolaires est actuellement de 29 " par élève scolarisé en primaire ou maternelle.

D'autre part une participation pour l'enseignement de la langue basque est versée aux établissements scolaires en fonction des heures d'enseignement en langue basque.

Madame le Maire propose d'intégrer la participation pour l'enseignement de la langue basque dans le forfait de fournitures scolaires en majorant le forfait actuel pour les élèves fréquentant une classe bilingue soit :

Classe en français : 29 " par élève

Classe bilingue : 41 " par élève

Après avis favorable de la Commission des Finances du 17 mars 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, décide :

- DE FIXER les montants des forfaits à allouer au titre des fournitures scolaires comme indiqué en annexe.

Votes pour : 24

Abstention : 3

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,